

"Plan B" comme Bancal



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

30 juin 2021

La commission spéciale de gestion du fonds social s'est réunie le 25 juin dernier afin d'examiner la possibilité, pour le Fonds Social, de participer à l'achat d'un fauteuil ergonomique pour les télétravailleurs hors avenant qui en auraient besoin. Présenté comme un "plan B" par la CGT, "face au refus de la direction générale de participer à l'achat d'un siège adapté pour tous", la CFDT n'a pas soutenu cette demande pour deux raisons.

- L'enveloppe du fonds social n'étant pas extensible (elle est égale à 1 % du montant annuel des rémunérations versées au personnel). Les 200 euros destinés à financer un siège de bureau aurait donc été pris sur l'enveloppe globale destinée aux trois types de prestation courants : chèques vacances, chèques cadeaux de Noël et subventions loisirs ainsi qu'aux aides sociales.
- Au-delà de son aspect clientéliste qui n'aura échappé à personne, cette suggestion, si elle avait été retenue, aurait créé un dangereux précédent par lequel, la commission de gestion du fonds social aurait permis au personnel de financer... son outil de travail ! En matière de loisir ou d'épanouissement personnel on a fait mieux.



D'autres solutions existent (avenant télétravail, certificat médical...) et permettent au personnel de financer un fauteuil adapté totalement financé par l'employeur sans faire une croix sur ses chèques vacances ou sa subvention loisirs.

La CFDT a préféré défendre le dossier de la participation aux frais de scolarité dans les écoles de la CCIR, des enfants du personnel. Même si cette aide est soumise aux charges sociales patronales et salariales, des propositions sont actuellement étudiées par La DGA RH et devraient être mises en place à la rentrée prochaine, nous vous tiendrons informés des suites données à notre demande.